

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 23 avril 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE120826002

Accorder dix (10) contrats à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour une période de 36 mois sans option de prolongation, pour une somme maximale de 11 980 775 \$, taxes incluses (contrats : 11 346 825 \$ + contingences : 633 950 \$) – Appel d'offres public #20-18067 (3 soumissionnaires) - Autoriser un virement budgétaire de 1 338 480 \$ en 2020 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 716 060 \$ en 2021. Ajustement total de 3 054 540 \$.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE208260002

Accorder dix (10) contrats à la firme Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage et/ou biométhanisation d'un total de 85 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour une période de 36 mois sans option de prolongation, pour une somme maximale de 11 980 775 \$, taxes incluses (contrats : 11 346 825 \$ + contingences : 633 950 \$) – Appel d'offres public #20-18067 (3 soumissionnaires) - Autoriser un virement budgétaire de 1 338 480 \$ en 2020 en provenance des dépenses contingentes, de compétence d'agglomération / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 716 060 \$ en 2021. Ajustement total de 3 054 540 \$.

À sa séance du 8 avril 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat biens et services d'une valeur de plus de 2 M \$ (lot 1 et 5);*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offre (lot1);*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 5).*

Le 8 avril dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis, et ce, en visioconférence vu la consigne de confinement individuel en raison du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'environnement ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a expliqué que ceci était le second processus d'appel d'offres pour les résidus verts et mélangés. Le contrat, scindé en 10 lots, exclut la réception des résidus à domicile puisque ceux-ci seront réceptionnés à l'arrondissement de Saint-Laurent. La Commission apprécie la carte du territoire et les précisions apportées concernant les modalités d'adjudication.

Le Service a rappelé que très peu de joueurs se retrouvaient dans ce marché et que des 13 preneurs de documents d'appel d'offres, seulement trois soumissions conformes avaient été reçues. Ainsi, le Service a expliqué avoir fait des efforts pour diversifier le type de traitement des matières afin que des entreprises localisées à l'extérieur du Québec puissent soumissionner. La date d'ouverture des soumissions a même été

reportée pour favoriser encore davantage l'ouverture du marché, d'où l'octroi d'un contrat de gré à gré dans l'intervalle afin d'éviter une rupture du service.

En ce qui concerne le prix obtenu et les écarts observés entre les lots, la Commission retient que, en raison de l'ampleur de certains lots, certaines firmes font appel à des sous-traitants qui imposent leurs conditions dans ce marché particulièrement saturé.

En conclusion, la Commission comprend que les prix de l'estimé ont été ajustés en regard de la localisation des entreprises et que la fluctuation des prix du carburant pour le transport des matières aura une influence sur les coûts de ce contrat. Néanmoins, la Commission demande de recevoir plus de précisions relativement aux éléments influant sur les coûts de ce service.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat biens et services d'une valeur de plus de 2 M \$ (lot 1 et 5);*
 - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offre (lot1);*
 - *écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lot 5).*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE208260002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.